

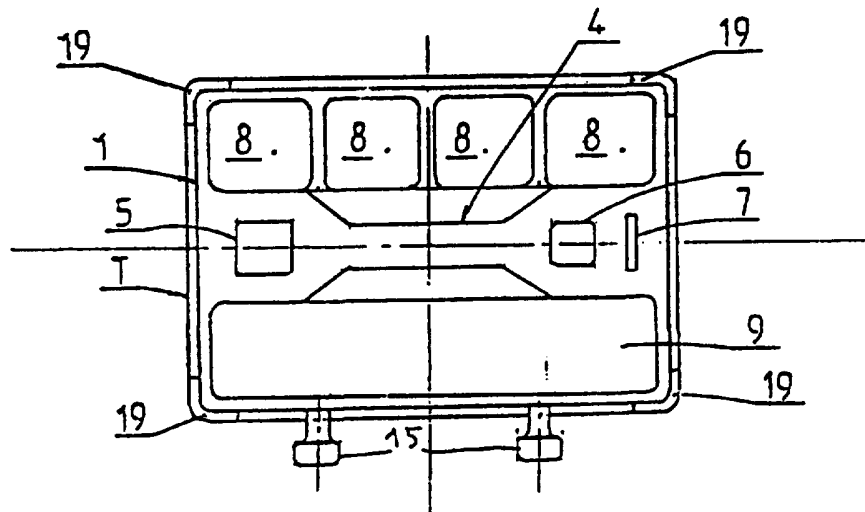


## DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIEE EN VERTU DU TRAITE DE COOPERATION EN MATIERE DE BREVETS (PCT)

<p>(51) Classification internationale des brevets <sup>6</sup> : <b>A47C 13/00, B25H 3/02</b></p>	<p><b>A1</b></p>	<p>(11) Numéro de publication internationale: <b>WO 96/18327</b> (43) Date de publication internationale: 20 juin 1996 (20.06.96)</p>
<p>(21) Numéro de la demande internationale: PCT/FR94/01461 (22) Date de dépôt international: 14 décembre 1994 (14.12.94) (71)(72) Déposant et inventeur: FIGUERO, Joseph [FR/FR]; 40, rue Porte-de-la-Monnaie, F-33800 Bordeaux (FR).</p>		<p>(81) Etats désignés: JP, US, brevet européen (AT, BE, CH, DE, DK, ES, FR, GB, GR, IE, IT, LU, MC, NL, PT, SE).  Publiée <i>Avec rapport de recherche internationale.</i></p>

(54) Title: COMBINED STORAGE BOX AND STOOL

(54) Titre: COMBINE BOITE DE RANGEMENT-TABOURET



(57) Abstract

Combined storage box and stool characterized in that it consists of, firstly, a storage box open at its upper end and divided into compartments, said box including gripping and carrying means (4), and secondly, a stool (T). The box and stool are shaped so that the box (1) fits at least partially into the stool (T) in an overturned position. The invention is useful, in particular, for performing housework.

**(57) Abrégé**

L'invention concerne un combiné boîte de rangement-tabouret. L'objet de l'invention est un combiné boîte de rangement-tabouret, caractérisé en ce qu'il est constitué, d'une part, d'une boîte de rangement (1), ouverte à sa partie supérieure, compartimentée et munie de moyens de préhension-transport (4) et, d'autre part, d'un tabouret (T), la boîte et le tabouret étant configurés de façon que la boîte (1) s'emboîte au moins partiellement dans l'espace intérieur du tabouret (T) en position renversée. Application notamment aux travaux ménagers.

**UNIQUEMENT A TITRE D'INFORMATION**

Codes utilisés pour identifier les Etats parties au PCT, sur les pages de couverture des brochures publiant des demandes internationales en vertu du PCT.

AT	Autriche	GB	Royaume-Uni	MR	Mauritanie
AU	Australie	GE	Géorgie	MW	Malawi
BB	Barbade	GN	Guinée	NE	Niger
BE	Belgique	GR	Grèce	NL	Pays-Bas
BF	Burkina Faso	HU	Hongrie	NO	Norvège
BG	Bulgarie	IE	Irlande	NZ	Nouvelle-Zélande
BJ	Bénin	IT	Italie	PL	Pologne
BR	Brésil	JP	Japon	PT	Portugal
BY	Bélarus	KE	Kenya	RO	Roumanie
CA	Canada	KG	Kirghizistan	RU	Fédération de Russie
CF	République centrafricaine	KP	République populaire démocratique de Corée	SD	Soudan
CG	Congo	KR	République de Corée	SE	Suède
CH	Suisse	KZ	Kazakhstan	SI	Slovénie
CI	Côte d'Ivoire	LI	Liechtenstein	SK	Slovaquie
CM	Cameroun	LK	Sri Lanka	SN	Sénégal
CN	Chine	LU	Luxembourg	TD	Tchad
CS	Tchécoslovaquie	LV	Lettonie	TG	Togo
CZ	République tchèque	MC	Monaco	TJ	Tadjikistan
DE	Allemagne	MD	République de Moldova	TT	Trinité-et-Tobago
DK	Danemark	MG	Madagascar	UA	Ukraine
ES	Espagne	ML	Mali	US	Etats-Unis d'Amérique
FI	Finlande	MN	Mongolie	UZ	Ouzbékistan
FR	France			VN	Viet Nam
GA	Gabon				

## COMBINE BOITE DE RANGEMENT-TABOURET

La présente invention se rapporte à la réalisation d'un combiné boîte de rangement-tabouret constituant un nécessaire comprenant divers instruments ou objets y compris un tabouret, destinés à un usage particulier.

5 Plus précisément, l'invention vise un nécessaire à ménage, transportable à la main et susceptible de regrouper les divers matériels et produits utiles, de préférence agencés de manière fonctionnelle, et sera décrite ci-après dans cette application, mais il est bien évident que le dispositif de  
10 l'invention pourra être utilisé à d'autres finalités ou tâches en étant éventuellement aménagé en fonction des objets, instruments, produits ou autres, spécifiques à l'usage envisagé.

Aujourd'hui, dans le domaine du nettoyage industriel et  
15 plus précisément encore des travaux ménagers, tels que lavage et époussetage de surfaces ou mobiliers, le transport des matériels et brosseuse pour l'exécution des tâches ménagères, hors lavage, se fait fréquemment à l'unité, rangés dans les poches d'une blouse. Peu pratique, cette façon de faire, sur  
20 le nombre de produits à utiliser, impose des nombreux déplacements entre le lieu où se trouvent entreposés les produits et l'endroit de leurs utilisations. De plus, les travaux à une certaine hauteur, dessus d'armoires, étagères, etc..., sont parfois non réalisés faute d'escabeau sous la  
25 main, ou bien exécutés monté sur une chaise ou autres types de supports pouvant présenter des risques de chute.

La présente invention vise à remédier à tous ces inconvénients en fournissant à l'utilisateur un ensemble

regroupant de façon pratique, matériels et produits divers et un tabouret.

A cet effet, l'invention a pour objet un combiné boîte de rangement-tabouret, caractérisé en ce qu'il est constitué, 5 d'une part, d'une boîte de rangement, ouverte à sa partie supérieure, compartimentée et munie de moyens de préhension-transport et, d'autre part, d'un tabouret, la boîte et le tabouret étant configurés de façon que la boîte s'emboîte au moins partiellement dans l'espace intérieur du tabouret en 10 position renversée.

Suivant un mode de réalisation, la boîte présente une forme extérieure de tronc de pyramide dont la grande base, rectangulaire, coïncide avec l'orifice supérieur de la boîte, et le tabouret est rectangulaire et présente à chaque angle un 15 pied incliné vers l'extérieur et en forme de cornière dont la face interne est susceptible de chevaucher une arête latérale de la boîte en position d'emboîtement de cette dernière dans ledit tabouret renversé.

La boîte de rangement est avantageusement compartimentée 20 en sorte de constituer des alvéoles de rangement d'instruments, objets ou produits, tels que brosses, tête de loup, bombes nettoyantes, désodorisantes, pulvérisateur, poudre à récurer, etc... et/ou un ou plusieurs récipients pour recevoir un ou des liquides, l'agencement desdits alvéoles 25 étant conçu en vue d'une disposition harmonieuse, pratique et avec le minimum d'encombrement. Les moyens de préhension/transport sont par exemple constitués par une poignée plate conformée dans la zone centrale de la paroi plane supérieure de la boîte, ajourée de façon à délimiter les 30 divers orifices d'accès aux alvéoles mentionnés ci-dessus.

De plus, l'une au moins des parois externes de la boîte peut être avantageusement munie de moyens, tels que des clips, d'accrochage rapide d'instruments, par exemple un manche 35 télescopique de tête de loup, un balai, une perche télescopique pour laveur de vitres, etc...

L'ensemble combiné boîte-tabouret est, en position de transport, d'un encombrement véritablement minimal, réduit pratiquement au volume de la boîte de rangement. Le combiné se pose partout et est stable, sa face inférieure constituée par 40 la face supérieure du tabouret étant plane. En outre, à vide,

il peut servir de surface réceptrice pour un autre combiné ou autre objet, puisque la face supérieure dudit ensemble est également plane et sans saillie.

L'emboîtement des deux parties, boîte et tabouret, est stable et assuré simplement par coincement ou friction de surfaces inclinées. La dissociation des deux parties est facile et quasi instantanée en prévoyant, à cet effet, sur au moins un flanc du tabouret, au voisinage du siège, une échancrure dans la paroi permettant d'engager le bout d'un pied pour bloquer au sol le tabouret tout en tirant sur la boîte pour son extraction.

D'autres caractéristiques et avantages ressortiront de la description qui va suivre d'un mode de réalisation du dispositif de l'invention, description donnée à titre d'exemple uniquement et en regard des dessins annexés sur lesquels :

- Figure 1 est une vue de dessus d'une boîte de rangement d'un combiné selon l'invention ;
- Figure 2 est une vue en coupe suivant la ligne II-II de la boîte de la figure 1 ;
- Figure 3 est une vue en coupe partielle suivant la ligne III-III de la boîte de la figure 1 ;
- Figure 4 est une vue de dessus d'un tabouret conçu pour la boîte des figures 1 à 3 ;
- Figure 5 est une vue en élévation du tabouret de la figure 4 ;
- Figure 6 est une vue de gauche en coupe partielle suivant la ligne VI-VI du tabouret de la figure 4 ;
- Figure 7 est une vue de dessus du combiné formé de la boîte de la figure 1 et du tabouret de la figure 4 ;
- Figure 8 est une vue en élévation du combiné de la figure 7, et
- Figure 9 est une vue de gauche du combiné de la figure 8.

Sur les figures 1 à 3, on a représenté schématiquement une boîte de rangement 1 de forme générale tronc-pyramidale dont la face de la grande base, constituant la face supérieure 2 de la boîte et la face de la petite base, sont planes.

La boîte est réalisée par exemple en matière plastique moulée et est compartimentée par des parois agencées de

manière appropriée pour constituer plusieurs alvéoles de formes et dimensions variables en fonction de leur destination ou usage.

C'est ainsi que, par exemple et comme illustré par les 5 figures 1 à 3, la face supérieure 2 de la boîte peut être divisée en trois zones juxtaposées suivant l'axe longitudinal 3 de la boîte (figure 1), à savoir une zone centrale dans laquelle sont réalisés, dans la paroi définissant ladite face supérieure 2, une poignée plate centrale 4 dans l'axe 3, et, 10 de part et d'autre, des orifices 5,6,7 de formes diverses.

La zone centrale de la poignée 4 est flanquée de part et d'autre, d'une zone munie de quatre orifices d'accès 8 et d'une zone munie d'un orifice unique 9.

Les quatre orifices 8 donnent accès à quatre compartiments 15 indépendants 10 dans le corps de la boîte, cependant que l'orifice 9 donne accès à un grand compartiment unique 11.

Les orifices 5 à 7 sont de simples orifices de passage et ne donnent accès à aucun compartiment comme on peut l'observer sur la figure 3, les petites parois latérales de la boîte 20 étant ajourées en 12 en sorte de former un couloir central vide entre les compartiments 10,11 pour alléger la boîte, l'espace sous la poignée 4 étant difficilement utilisable.

Les flancs du couloir (12) sont délimités par des parois 13 des compartiments 10,11.

25 Sous la poignée 4 et à distance est ménagée une paroi de pontage 14 pour rigidifier la boîte.

Sur l'une des grandes parois latérales externes sont fixés des clips 15, de type connu, permettant l'accrochage à l'horizontale d'éléments tubulaires 16 (figures 8,9) tels que 30 manche de balai, rallonge de tête de loup, etc...

Un trou de vidange 17 (figure 3) obturé par une bonde amovible (non représentée), peut être ménagé dans une paroi d'extrémité du compartiment 11, si ce dernier est destiné à accueillir un liquide, par exemple de l'eau avec du détergent.

35 Le tabouret T représenté schématiquement sur les figures 4 à 6 est avantageusement constitué avec le même matériau plastique moulé que la boîte 1 et comprend un siège 18 formé par une paroi plane de dimensions correspondant à celles de la face inférieure de la boîte et un piétement constitué de 40 quatre pieds 19 dans les angles du siège 18.

Les pieds 19 vont en s'écartant à partir du siège et sont formés de cornières d'angle dont l'arête interne présente la même inclinaison que les arêtes externes latérales de la boîte 1 en sorte que cette dernière 1 puisse s'introduire dans 5 l'espace interne défini entre les pieds 19 lorsque le tabouret est renversé, comme illustré par les figures 7 à 9. Dans cette position d'emboîtement, les pieds-cornières 19 chevauchent les arêtes latérales de la boîte sur toute sa hauteur. Cette position est stable, les deux éléments 1 et T restant 10 solidaires par friction entre les pieds 19 et la boîte 1.

Les dimensions des pieds 19 sont, dans le mode de réalisation illustré, déterminées de façon que les extrémités des pieds 19 affleurent la face supérieure 2 de la boîte, cependant qu'entre le siège 18 et la face inférieure de la 15 boîte 1 (figure 8) existe un espace.

Par l'intermédiaire d'une fenêtre 20 ménagée dans la paroi du tabouret T dans l'un des flancs et le long de l'un des grands côtés du siège 18, il est possible pour l'utilisateur du combiné d'introduire un pied entre le tabouret T et la boîte 1 20 afin de désolidariser les deux éléments et d'extraire la boîte en tirant sur la poignée 4, le tabouret T restant plaqué au sol. L'orifice 20 peut aussi servir à la manipulation du tabouret.

Les pieds 19 du tabouret délimitent entre eux de larges 25 ouvertures laissant libre accès notamment au flanc de la boîte muni des clips 15.

Le combiné boîte 1 - tabouret T est remarquablement pratique, d'encombrement réduit, présente des surfaces supérieure et inférieure planes assurant une bonne stabilité, 30 permettant, par exemple lors du stockage en dehors des périodes d'utilisation, de poser plusieurs combinés vides les uns sur les autres.

L'emboîtement et le désemboîtement des éléments 1 et T, sont faciles et quasi instantanés. Le tabouret peut servir 35 d'escabeau comme d'un siège.

La saisie et le transport du combiné sont aisés grâce à la poignée centrale intégrée 4.

Les alvéoles 10, 11 et les orifices 5 à 7 de retenue-présentation, permettent de présenter de manière harmonieuse,

pratique et fonctionnelle les divers objets, instruments, voire les liquides utiles aux tâches à exécuter.

L'alvéole 11 peut ainsi servir de récipient contenant de l'eau avec du détergent et dans lequel le laveur de vitres 5 peut plonger un mouilleur par exemple. Après usage, le liquide du compartiment 11 est vidangé par le trou 17.

Le compartiment 11 peut bien sûr être lui-même divisé en compartiments plus petits grâce à des cloisons comme illustré en 21 sur la figure 1.

10 Les formes et dimensions des orifices 5 à 7 sont déterminés en fonction de la nature de l'objet qui y sera reçu, en général un instrument dont seul le manche sera engagé dans l'un desdits orifices.

Enfin, l'invention n'est évidemment pas limitée au mode de 15 réalisation représenté et décrit ci-dessus mais en couvre au contraire toutes les variantes, notamment en ce qui concerne les formes et dimensions de la boîte 1 qui peut être tronconique ou en forme de tronc de pyramide à côtés en nombre différent de quatre. Le tabouret T a une forme appropriée à 20 celle de la boîte 1 et peut comporter des pieds en nombre différent de quatre. Il est à noter que les flancs de la boîte 1 ainsi que les pieds du tabouret T pourraient être droits au lieu d'être inclinés, dans la mesure où entre les deux 25 parties, boîte et tabouret, sont aménagées des surfaces de contact permettant l'emboîtement au moins partiel de l'une desdites parties dans l'autre et leur retenue.

Le combiné de l'invention peut être utilisé dans le cadre de l'exercice de toutes sortes d'activités.

## R E V E N D I C A T I O N S

=====  
 =====  
 =====  
 =====

1. Combiné boîte de rangement-tabouret, caractérisé en ce qu'il est constitué, d'une part, d'une boîte de rangement (1), ouverte à sa partie supérieure, compartimentée et munie de moyens de préhension-transport (4) et, d'autre part, d'un  
 5 tabouret (T), la boîte et le tabouret étant configurés de façon que la boîte (1) s'emboîte au moins partiellement dans l'espace intérieur du tabouret (T) en position renversée.

2. Combiné suivant la revendication 1, caractérisé en ce que la boîte (1) présente une forme extérieure de tronc de  
 10 pyramide dont la grande base, rectangulaire, coïncide avec l'orifice supérieur de la boîte, et le tabouret (T) est rectangulaire et présente à chaque angle un pied (19) incliné vers l'extérieur et en forme de cornière dont la face interne est susceptible de chevaucher une arête latérale de la boîte  
 15 (1) en position d'emboîtement de cette dernière dans ledit tabouret renversé.

3. Combiné suivant la revendication 2, caractérisé en ce que la boîte (1) est compartimentée en sorte de constituer des alvéoles (10,11) pour ranger des instruments, objets ou  
 20 produits et/ou contenir un liquide.

4. Combiné suivant l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que lesdits moyens de préhension-transport sont constitués par une poignée centrale (4) réalisée dans une paroi plane définissant la face supérieure (2) de la boîte (1)  
 25 et dans laquelle sont ménagés des orifices (8,9) d'accès auxdits compartiments (10,11) et/ou des orifices (5 à 7) d'insertion d'objets divers.

5. Combiné suivant l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce qu'au moins une face latérale externe de la  
 30 boîte (1) est munie de moyens d'accrochage (15) d'objets ou instruments (16).

6. Combiné suivant l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que le tabouret (T) et la boîte (1) sont conçus de façon à ménager, en position d'emboîtement, un  
 35 intervalle entre le siège (18) du tabouret et la face supérieure (2) de la boîte, le tabouret (T) étant muni sur au

8

moins l'un de ses flancs latéraux, au voisinage immédiat dudit siège (18), d'un orifice de passage (20).

7. Combiné suivant l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que l'un au moins des compartiments (11) 5 comporte un orifice de vidange (17) muni d'une bonde.

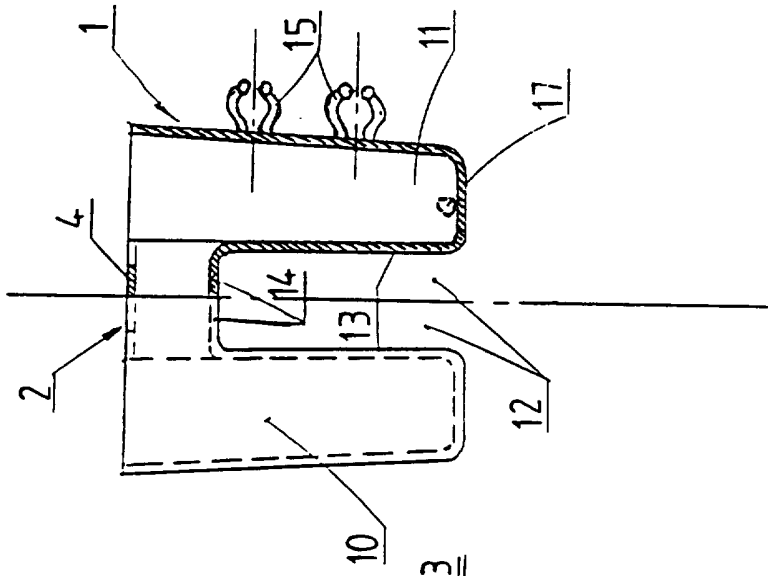


FIG. 3

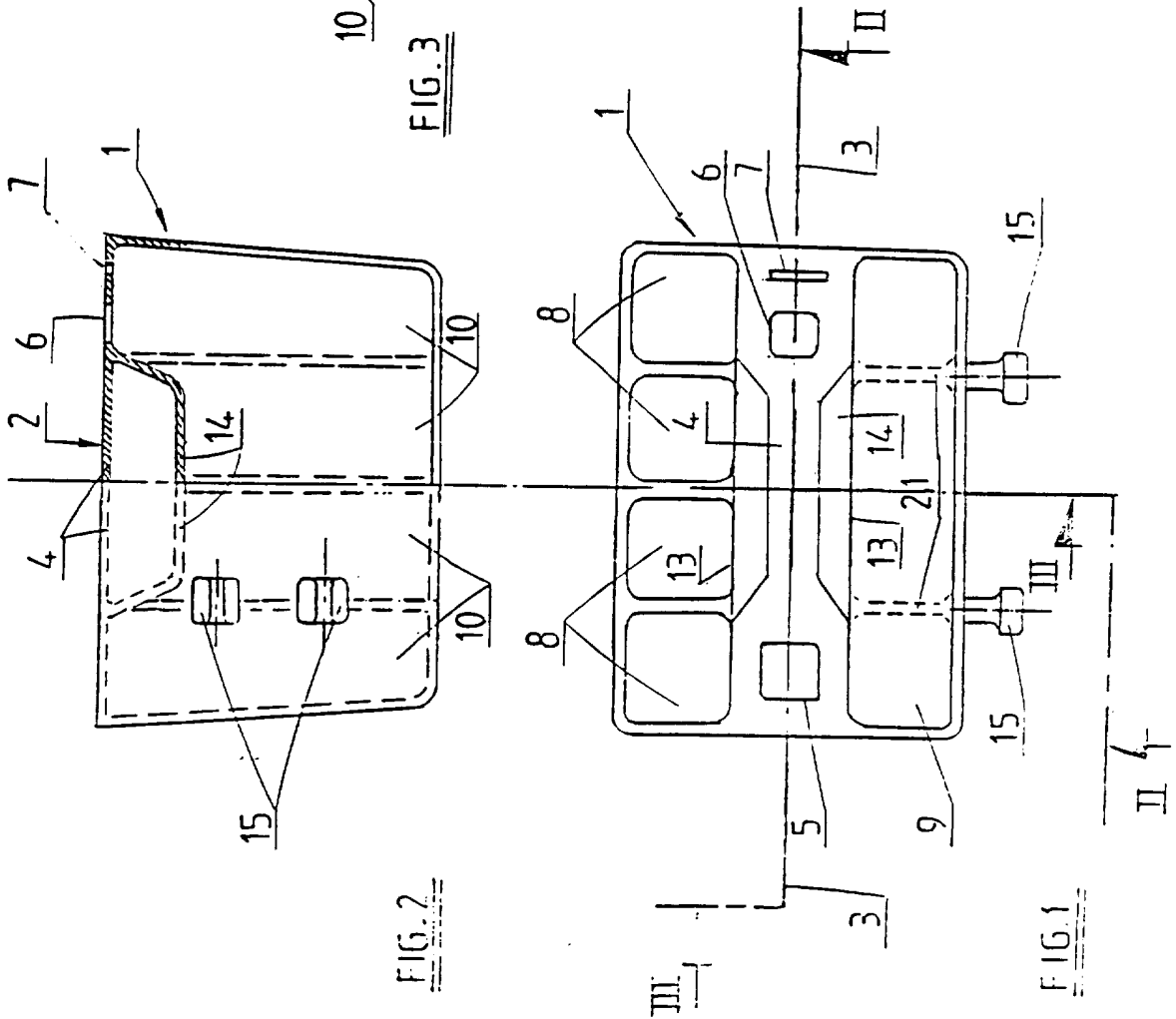
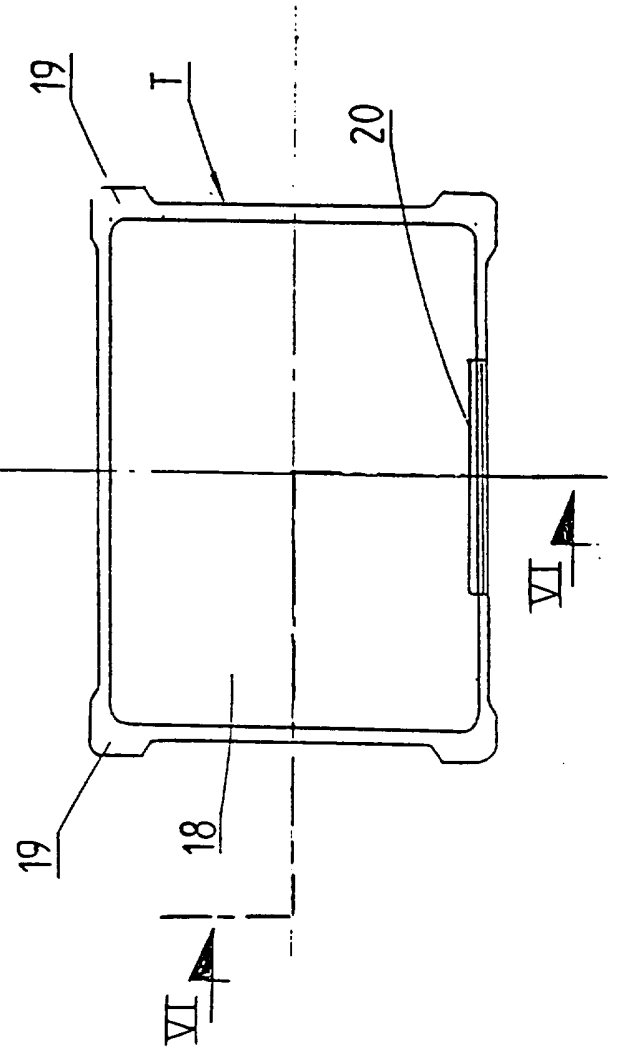
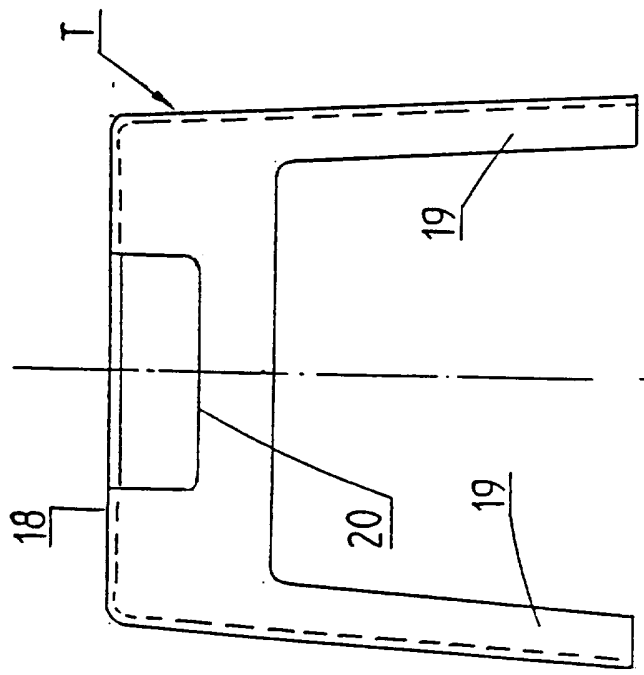
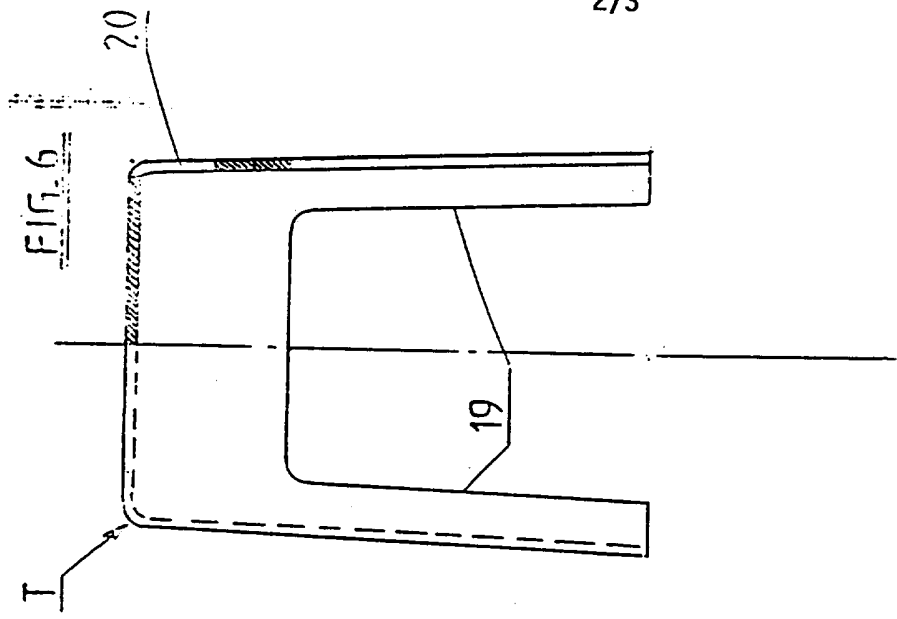


FIG. 2

FIG. 1



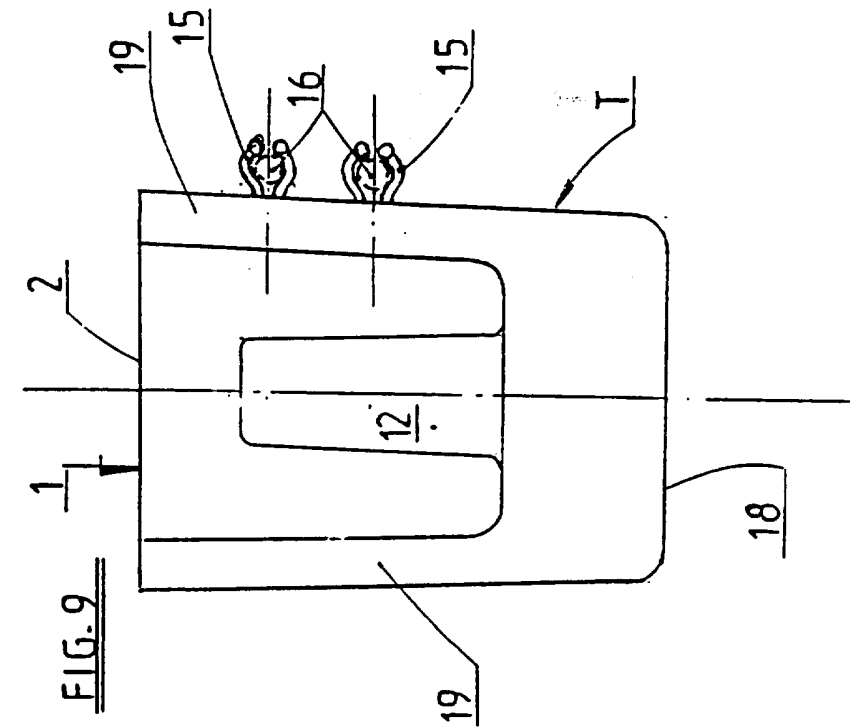


FIG. 9

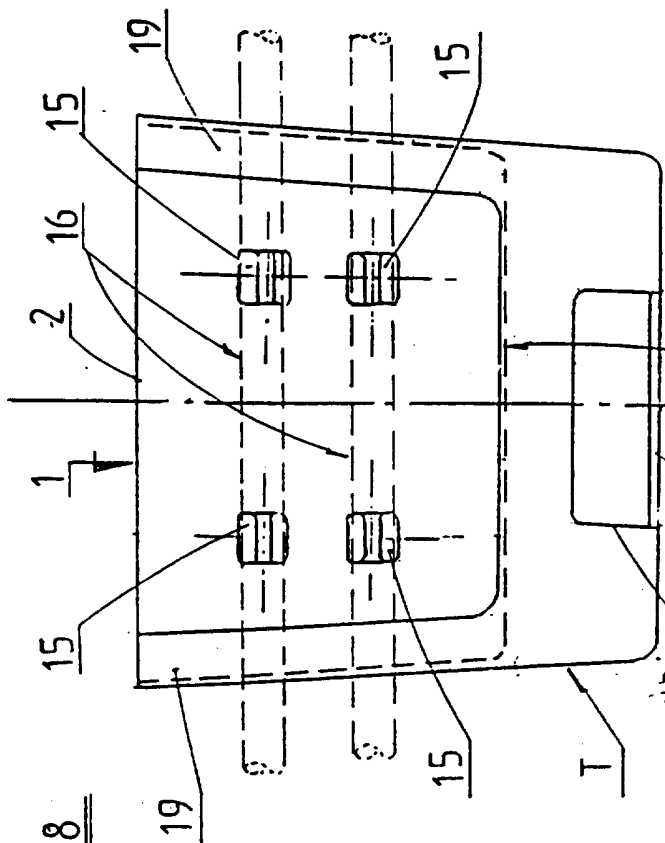


FIG. 8

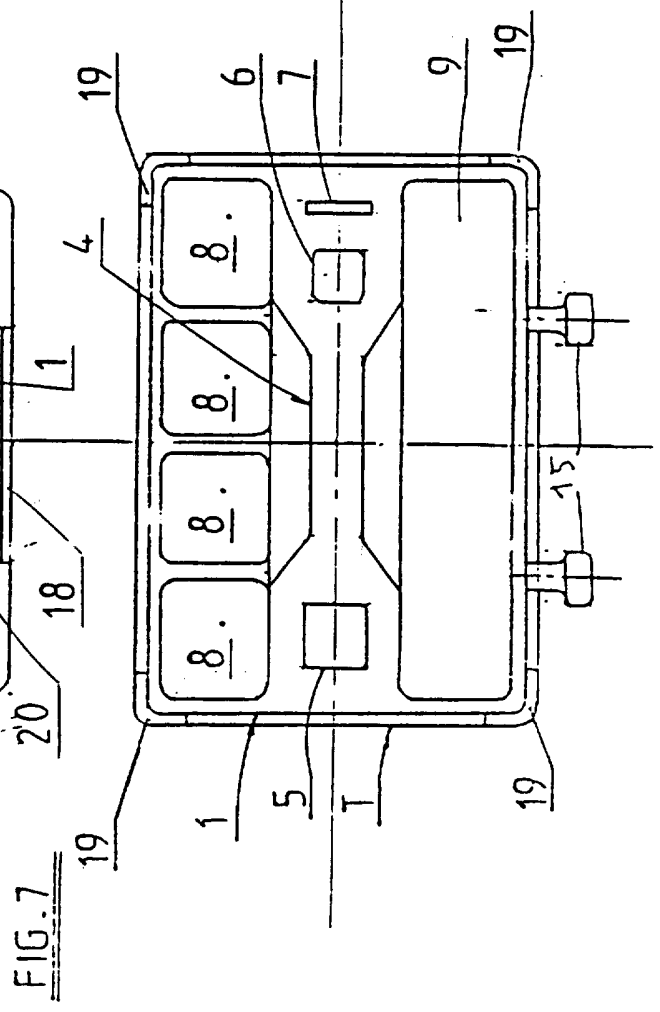


FIG. 7

**INTERNATIONAL SEARCH REPORT**

Intern. Application No  
**PCT/FR 94/01461**

**A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER**  
IPC 6 A47C13/00 B25H3/02

According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC

**B. FIELDS SEARCHED**

Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols)  
IPC 6 A47C B25H

Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched

Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practical, search terms used)

**C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT**

Category *	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
A	US,A,4 744 613 (BRANTINGHAM) 17 May 1988 see the whole document -----	1-4

Further documents are listed in the continuation of box C.

Patent family members are listed in annex.

\* Special categories of cited documents :

- \*A\* document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance
- \*E\* earlier document but published on or after the international filing date
- \*L\* document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified)
- \*O\* document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means
- \*P\* document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed

- \*T\* later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention
- \*X\* document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone
- \*Y\* document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art.
- \*&\* document member of the same patent family

Date of the actual completion of the international search

**27 July 1995**

Date of mailing of the international search report

**08. 08. 95**

Name and mailing address of the ISA

European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2  
NL - 2280 HV Rijswijk  
Tel. (+ 31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl,  
Fax: (+ 31-70) 340-3016

Authorized officer

**VandeVondele, J**

# INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

International Application No

PCT/FR 94/01461

Patent document cited in search report	Publication date	Patent family member(s)	Publication date
US-A-4744613	17-05-88	NONE	

# RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Dema. internationale No  
PCT/FR 94/01461

**A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE**  
CIB 6 A47C13/00 B25H3/02

Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB

**B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE**

Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement)

CIB 6 A47C B25H

Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche

Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si cela est réalisable, termes de recherche utilisés)

**C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS**

Catégorie *	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
A	US,A,4 744 613 (BRANTINGHAM) 17 Mai 1988 voir le document en entier -----	1-4

Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents

Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe

\* Catégories spéciales de documents cités:

- "A" document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent
- "E" document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date
- "L" document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée)
- "O" document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens
- "P" document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée

- "T" document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention
- "X" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément
- "Y" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier
- "&" document qui fait partie de la même famille de brevets

Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée

27 Juillet 1995

Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale

08. 08. 95

Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale

Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentiaan 2  
NL - 2280 HV Rijswijk  
Tel. (+ 31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl,  
Fax (+ 31-70) 340-3016

Fonctionnaire autorisé

VandeVondele, J

# RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Dem. internationale No  
PCT/FR 94/01461

Document brevet cité au rapport de recherche-	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US-A-4744613	17-05-88	AUCUN	